

DISCRIMINATION FONDÉE SUR LA RACE ET L'ORIENTATION SEXUELLE

Lilla Farkas, 28 octobre 2020
LFarkas@migpolgroup.com



Organisé dans le cadre du programme « Droits, égalité et citoyenneté 2014-2020 » de la Commission Européenne.

Structure de la présentation

Similitudes

Différences

Puzzles
jurisprudentiels

- Directive sur l'égalité raciale :
 - Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique
- Directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi :
 - Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail
- Aucune définition du motif de discrimination : réel, supposé, associé, etc.
- Concepts clés
- Charge de la preuve
- Rôle des ONG et des syndicats
- Sanctions et recours
- Volume des renvois préjudiciels parvenant à la CJUE
- Coopération judiciaire en matière de discours et de crimes de haine racistes et homophobes

2020. 10. 26.

Similitudes I : base juridique

Article 19 TFUE

Article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE

Les directives anti-discrimination de 2000

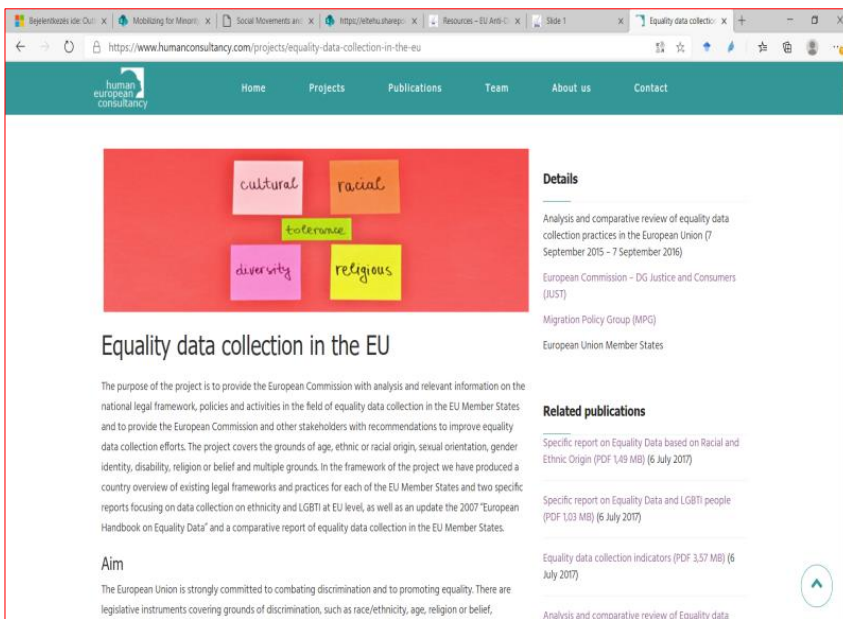
Directive sur les droits des victimes

- Origine raciale ou ethnique
 - Construction sociale basée sur des indicateurs tels que la religion, la couleur de la peau, la langue, les traditions
 - Transversal
 - Géographiquement contingent
 - Étymologiquement : race = ethnicité
 - La race, l'ethnicité, l'origine sont des concepts interchangeables
 - La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ONU) couvre : la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique
- L'orientation sexuelle d'une personne vers :
 - les personnes du même sexe (homosexualité)
 - les personnes du sexe opposé (hétérosexualité)
 - les personnes des deux sexes (bisexualité)
 - Quelle est la place des Trans dans le mouvement LGBTQI ?

2020. 10. 26.

Similitudes II

Puzzles de définition des motifs de discrimination



Similitudes II : obstacles

Collecte de données
manquante
par procuration

Sauf sur les discours et les crimes de haine

Rend l'élaboration des politiques et les litiges lourds

- Le champ d'application de la Directive sur l'égalité raciale est plus large que celui de la Directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi
 - Directive sur l'égalité raciale : tous les domaines sociaux, y compris l'emploi, la sécurité sociale et les soins de santé, l'éducation, l'accès aux biens et services et le logement
 - La Directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi (art. 3) couvre : l'emploi et la profession
 - Il est prévu d'uniformiser la protection offerte par la législation européenne : Directive horizontale
- Mise en œuvre
 - La Directive sur l'égalité raciale : Article 13 - Organismes de promotion de l'égalité raciale
 - La Directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi : pas d'organe de promotion
- Exceptions
 - La Directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi Considérant (22) : "La présente directive est sans préjudice des lois nationales relatives à l'état civil et des prestations qui en dépendent."
 - L'article 3, paragraphe 2, de la Directive sur l'égalité Raciale ne couvre pas les différences de traitement fondées sur la nationalité et est sans préjudice des dispositions et conditions relatives à l'entrée et au séjour des ressortissants de pays tiers et des apatrides sur le territoire des États membres, ainsi que de tout traitement découlant du statut juridique des ressortissants de pays tiers et des apatrides

Différences

Étendue de la protection
Mise en œuvre
Exceptions

Problématique pour la race : réduire le champ d'action personnel de la Directive sur l'égalité raciale

Roms - CHEZ C-83/14, invoquant la CIEDR, ethnicité

Marocains, immigrants - Feryn, C-54/07

Étrangers - Jyske Finans C-668/15 et Heiko Jonny Maniero C-457/17, lieu de naissance non reconnu comme équivalent à l'ascendance en vertu de la CIEDR

Dans la jurisprudence de la CJUE, la question des trans est abordée à travers le sexe

MB contre Secretary of State for Work and Pensions, Affaire C-451/16

Une personne qui a changé de sexe ne peut être tenue d'annuler le mariage qu'elle a contracté avant ce changement de sexe pour avoir droit à une pension de retraite à l'âge prévu pour les personnes du sexe qu'elle a acquis. Une telle condition constitue une discrimination directe fondée sur le sexe.

2020. 10. 26.

Différences II

Définition du motif de discrimination protégé

- Feryn
 - une politique dans laquelle les immigrants, les Marocains ne sont pas pris en compte pour l'emploi est une **discrimination directe**
 - en vertu du droit européen, une plainte peut être déposée sans qu'il y ait de victime individuelle directe
- CHEZ
 - la discrimination "avec les Roms" - la discrimination directe/indirecte par association est couverte
 - l'absence de qualification décisive de la discrimination : les **faits peuvent constituer une discrimination directe mais aussi indirecte**
 - il existe une discrimination directe lorsque l'ethnicité a déterminé la décision de traitement, lorsque le traitement était fondé sur l'ethnicité
 - la discrimination indirecte considère l'effet d'une mesure, qui est "ostensiblement" neutre ou neutre "à première vue" pour un groupe racial ou ethnique spécifique
- Jyske Finans
 - Pas de discrimination si la différence de traitement est fondée uniquement sur le pays de naissance d'une personne

2020. 10. 26.

Jurisprudence I

Qualification de la discrimination raciale ou ethnique

- Même si elle est apparemment neutre, une législation qui ne désavantagerait que les couples de même sexe est directement discriminatoire
 - C-267/06 Tadao Maruko : le refus d'accorder une pension de survie à un partenaire de même sexe constitue une discrimination directe fondée sur l'orientation sexuelle
 - C-147/08 Jürgen Römer : Le refus d'accorder une pension de retraite complémentaire à un partenaire de même sexe constitue une discrimination directe fondée sur l'orientation sexuelle
 - C-267/12 Hay : l'exclusion des partenaires de même sexe des avantages prévus par les conventions collectives constitue une discrimination directe fondée sur l'orientation sexuelle
- Les États membres restent libres de décider d'instituer et de reconnaître ou non des partenariats de même sexe légalement reconnus
- Toutefois, dès lors que le droit national reconnaît ces relations comme comparables à celles des conjoints, le principe de l'égalité de traitement s'applique

2020. 10. 26.

Jurisprudence II

Qualification de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle

- C-673/16 Coman
- droit de séjour en Roumanie d'un partenaire de même sexe d'un Roumain qui a épousé sa partenaire en Belgique
- le terme "conjoint" figurant à l'article 2, paragraphe 2, point a), de la directive sur les droits des citoyens de circuler (2004/38/CE) inclut-il un ressortissant d'un pays tiers qui est légalement marié à un citoyen de l'UE dans un autre État membre ?
- CJUE : le terme "conjoint" est en effet neutre et peut donc inclure les conjoints du même sexe. Par conséquent, la Roumanie ne pouvait pas invoquer son droit national pour refuser la reconnaissance d'un mariage entre deux personnes de même sexe légalement conclu dans un autre État membre pour l'octroi d'un droit de séjour. Un tel refus entraînerait des applications différentes de la liberté de circulation du citoyen de l'UE entre ses États membres, selon que le droit national autorise ou non le mariage entre personnes du même sexe

2020. 10. 26.

Jurisprudence III

Lutter contre l'absence d'un régime de partenariat et/ou de mariage entre personnes du même sexe dans certains États membres

- Limites de Coman
 - Les États membres doivent reconnaître un mariage homosexuel valablement contracté dans un autre État membre uniquement en ce qui concerne les droits de séjour
 - Les États membres sont libres d'interdire aux couples de même sexe de se marier sur leur territoire
 - le jugement s'applique aux conjoints de même sexe mais pas aux partenaires enregistrés (voir article 2, paragraphe 2, point b), de la directive sur les citoyens)
 - elle ne concerne que les couples mariés dans un État membre de l'UE et se limite aux questions de libre circulation des personnes
- Parris C-443/15
 - aucun droit à la pension de partenaire survivant si le mariage entre personnes du même sexe n'est devenu disponible qu'après la date de la retraite
 - L'affaire ne porte pas sur la discrimination dite intersectionnelle mais sur la question de la reconnaissance du mariage/partenariat

2020. 10. 26.

Jurisprudence IV

Limiter la portée de la protection judiciaire contre la discrimination en matière de mariage ou de partenariat

- Reconnaissance des diverses formes de racisme qui prévalent en Europe : chevauchements entre les formes et les comparateurs
 - "Romaphobie" (discrimination anti-roms), Afrophobie, Islamophobie, Xénophobie, Antisémitisme
- Lutte contre les discours de haine
 - Affaire C-507/18 (GC), NH : les déclarations homophobes faites par une personne au cours d'un programme télévisé selon lesquelles cette personne ne recruterait jamais de personnes LGBT, même en l'absence de toute procédure de recrutement, sont discriminatoires, tant que le lien entre ces déclarations et les conditions d'accès à l'emploi ou au travail au sein de cette entreprise n'est pas hypothétique
 - Affaire C-201/13 (GC), Deckmyn : les éditeurs originaux des dessins (les demandeurs dans cette affaire) ont un intérêt légitime à s'assurer que leur droit d'auteur n'est pas associé à des messages discriminatoires dans la reproduction d'une célèbre bande dessinée belge où certains personnages ont été remplacés par un parti d'extrême droite avec des images offensantes de femmes musulmanes et de personnes de couleur. Il faut tenir compte de la Directive sur l'égalité raciale dans l'interprétation de la directive sur le droit d'auteur (exception pour les parodies).

2020. 10. 26.

Jurisprudence V

Que nous réserve l'avenir en matière d'égalité raciale et d'orientation sexuelle ?